

Annexe A – Modalités du Programme de primes VacancesOr applicables à la carte VacancesOr^{MD} Visa* (en date du 4 février 2024)

Introduction

1. Les présentes Modalités s'appliquent au Programme et remplacent toutes les modalités précédentes. Les présentes Modalités régissent votre compte VacancesOr ainsi que l'accumulation et l'échange de Dollars Vacances^{MD}. Les Modalités s'appliquent au Titulaire de carte principal.
2. Votre Entente avec le titulaire de carte CIBC s'applique également au Programme et, en cas de divergence entre les présentes Modalités et votre Entente avec le titulaire de carte CIBC, votre Entente avec le titulaire de carte CIBC prévaudra dans la mesure nécessaire pour résoudre cette divergence.

Comment obtenir des Dollars Vacances

3. Les Dollars Vacances représentent une valeur de 1 % de vos achats nets par Carte et seront ajoutés à votre Compte de rabais VacancesOr. Vous n'obtiendrez pas de Dollars Vacances sur les avances en espèces, les opérations de Virement de fonds mondial CIBC^{MC}, les frais, les intérêts, les virements de solde, les paiements par Chèques Pratiques CIBC ou les échanges de Dollars Vacances. Tout crédit (pour les retours ou autre) sera déduit de votre Compte de rabais VacancesOr au même taux qu'il a été obtenu.
4. Chaque Relevé mensuel indiquera le nombre total de Dollars Vacances obtenus pendant la période couverte par le relevé, ainsi que le nombre total de Dollars Vacances détenus dans votre Compte de rabais VacancesOr à la fin de la période couverte par le relevé (le cas échéant). Ces montants comprennent vos Dollars Vacances accumulés pour toutes les Cartes du Compte de carte de crédit.

Échange de Dollars Vacances au moyen de Paiement avec des points

5. Pour échanger des Dollars Vacances au moyen de Paiement avec des points, votre Compte de carte de crédit doit être En règle au moment de l'échange. Vous pouvez échanger vos Dollars Vacances pour effectuer le paiement du solde impayé de votre carte de crédit au moyen de « Paiement avec des points » si vous avez une Carte admissible en appelant au [1 866 339-3320](tel:18663393320) (au Canada et aux États-Unis) ou au [905 277-3394](tel:9052773394) (ailleurs dans le monde). Seuls les Titulaires de carte principaux sont autorisés à effectuer un échange au moyen de « Paiement avec des points ». Le montant d'échange demandé doit être égal ou inférieur au solde de vos Dollars Vacances disponibles. Un échange au moyen de « Paiement avec des points » n'est ni remboursable, ni échangeable, ni cessible, sauf indication contraire. Les paiements seront appliqués à votre Compte de carte de crédit dans les 5 jours ouvrables suivant les échanges.
6. Chaque Dollar Vacances correspond à un paiement de 1 \$ CA du solde impayé de votre carte de crédit au moyen de Paiement avec des points.
7. Les Dollars Vacances seront déduits de votre Compte de rabais VacancesOr à la date à laquelle vous échangez les Dollars Vacances au moyen de « Paiement avec des points ».

Décès du Titulaire de carte principal, fermeture du Compte de carte de crédit et résiliation du Programme

8. Si le Titulaire de carte principal décède et que son conjoint, conjoint de fait ou partenaire en union civile qui est un Usager autorisé du même Compte de carte de crédit présente une demande et est autorisé à titre de Titulaire de carte principal de remplacement, tous les Dollars Vacances demeureront dans le Compte de rabais VacancesOr. Autrement, le Compte de rabais VacancesOr sera fermé et la succession du Titulaire de carte principal pourra échanger les Dollars Vacances qui s'y trouvent, conformément aux présentes Modalités, au plus tard 12 mois après la fermeture du Compte de rabais VacancesOr. Tous les Dollars Vacances doivent ensuite être échangés en une seule opération en appelant au [1 866 339-3320](tel:18663393320) (au Canada et aux États-Unis) ou au [905 277-3394](tel:9052773394) (ailleurs dans le monde), à moins d'indication contraire de notre part. Si les Dollars Vacances ne sont pas échangés d'ici cette date pour quelque raison que ce soit (y compris en raison d'un différend entre le ou les représentants légaux, le ou les bénéficiaires ou d'autres demandeurs), les Dollars Vacances seront annulés.
9. Si un Titulaire de carte principal ferme son Compte de carte de crédit ou refuse de renouveler sa Carte, le Compte de rabais VacancesOr associé sera également fermé et tous les Dollars Vacances du Compte de rabais VacancesOr doivent être échangés dans les 60 jours suivant la fermeture du Compte de carte de crédit en appelant au [1 866 339-3320](tel:18663393320) (au Canada et aux États-Unis) ou au [905 277-3394](tel:9052773394) (ailleurs dans le monde). Si le Compte de carte de crédit est fermé parce que la ou les Cartes sont converties par le Titulaire de carte principal en un autre type de carte de crédit CIBC, tous les Dollars Vacances dans le Compte de rabais VacancesOr doivent être échangés dans les 60 jours en appelant au [1 866 339-3320](tel:18663393320) (au Canada et aux États-Unis) ou au [905 277-3394](tel:9052773394) (ailleurs dans le monde), à moins d'indication contraire de notre part. Les Dollars Vacances qui ne sont pas échangés dans les 60 jours seront annulés sans qu'aucune compensation soit versée.

10. Si la Banque CIBC ferme un Compte de carte de crédit parce que le Compte de carte de crédit n'est pas En règle ou pour toute autre raison autorisée en vertu de l'Entente avec le titulaire de carte, le Compte de rabais VacancesOr associé est automatiquement fermé et tous les Dollars Vacances sont immédiatement annulés.
11. Si l'ensemble du Programme doit prendre fin, nous enverrons un préavis de 60 jours au Titulaire de carte principal, qui peut être inclus dans un Relevé mensuel ou y figurer. Tout préavis sera également réputé avoir été envoyé aux Usagers autorisés. Le préavis fournira des renseignements sur l'échange et l'expiration des Dollars Vacances non échangés avant la fin du Programme VacancesOr.

Modalités générales

12. Nous ne sommes pas tenus de créditer votre Compte de rabais VacancesOr des Dollars Vacances obtenus pour les achats nets réglés par Carte pendant une période couverte par un Relevé mensuel si votre Compte de carte de crédit n'est pas ouvert ni En règle en tout temps pendant une période couverte par un Relevé mensuel.
13. Il vous incombe d'examiner les montants en Dollars Vacances indiqués sur votre Relevé mensuel. Vous devez aviser Services de cartes de crédit CIBC par écrit de toute erreur, omission ou objection concernant le solde des Dollars Vacances ou de tout crédit ou débit porté à votre Compte de rabais VacancesOr dans les 6 mois suivant la date du Relevé mensuel sur lequel les Dollars Vacances figurent (ou aurait dû figurer). Si vous ne le faites pas, nous sommes en droit de traiter le Relevé mensuel comme étant exact, sauf pour les crédits inappropriés.
14. Votre accumulation de Dollars Vacances ne vous donne droit à aucun droit acquis. Les Dollars Vacances n'ont aucune valeur monétaire, et vous ne pouvez pas les échanger contre de l'argent ni les créditer en fonction des soldes de votre Compte de carte de crédit (sauf comme il est indiqué sous « Échange de Dollars Vacances au moyen de Paiement avec des points »). Les Dollars Vacances ne peuvent pas constituer le fondement d'une réclamation en argent à la Banque CIBC.
15. Vous ne pouvez pas transférer des Dollars Vacances, y compris dans un autre Compte de carte de crédit. Vous ne pouvez ni céder ni diviser des Dollars Vacances en cas de séparation, de divorce, de faillite ou autrement sans le consentement préalable de la Banque CIBC. Vous ne pouvez ni lier, ni donner en garantie, ni hypothéquer des Dollars Vacances d'aucune façon que ce soit.
16. Nous pouvons divulguer des renseignements sur un Compte de rabais VacancesOr au Titulaire de carte principal.
17. La Banque CIBC et ses mandataires ne sont responsables d'aucune perte ni blessure, d'aucun décès, coût ou dommage, ni d'aucune dette ou dépense que vous ou les membres de votre famille ou vos invités pouvez subir ou engager, et vous exonérez et dégagez la Banque CIBC et ses mandataires de toute réclamation, demande, action et de tout droit d'action pouvant survenir relativement à ce qui suit :
 - a. Erreur ou omission dans toute source d'information sur le Programme;
 - b. Erreur ou retard dans le crédit ou le débit de votre Compte de rabais VacancesOr. La présente renonciation lie vos représentants légaux, héritiers, successeurs et ayants droit.
18. Nous pouvons modifier, suspendre ou résilier la totalité ou une partie du Programme en tout temps et nous vous en aviserons en envoyant au Titulaire de carte principal un avis (écrit ou électronique) ou en publiant un avis sur le Site Web, qui sera en vigueur lorsqu'il sera publié. Si nous apportons aux présentes Modalités une modification mineure aux présentes Modalités ou qui s'avère avantageuse pour vous, nous vous en aviserons en publiant un avis sur le Site Web, où vous pourrez toujours trouver la version la plus récente. Toute modification apportée aux présentes Modalités ou au Programme peut avoir une incidence sur les Dollars Vacances que vous avez peut-être déjà accumulés et/ou sur les accumulations futures.
19. Les dispositions suivantes s'appliquent uniquement aux Comptes de rabais VacancesOr lorsque le Titulaire de carte principal est un résident du Québec : Nous donnerons au Titulaire de carte principal un préavis de 60 jours pour toute modification apportée à une modalité essentielle des présentes Modalités et un préavis de 30 jours pour toute autre modification. Le préavis comprendra une comparaison des modalités actuelles et nouvelles et la date d'entrée en vigueur du changement. Le Titulaire de carte principal peut refuser tout changement en annulant son Compte de carte de crédit au moyen d'un avis à la Banque CIBC dans les 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur du changement, sans frais, ni pénalité, ni indemnité d'annulation.
20. Vous êtes responsable de toute obligation fiscale et de déclaration fiscale découlant de votre utilisation du Programme.
21. Les présentes Modalités seront régies et interprétées conformément aux lois canadiennes. Les tribunaux de la province ou du territoire canadien dans lequel réside le Titulaire de carte principal d'un Compte de carte de crédit Visa (ou de l'Ontario, s'il réside à l'extérieur du Canada) auront compétence exclusive sur tout différend concernant les Dollars Vacances et/ou les présentes Modalités.
22. Les termes qui commencent par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes Modalités ont le sens suivant :
 - a. **Banque CIBC, nous, nos** et **notre** désignent la Banque Canadienne Impériale de Commerce.
 - b. **Carte** désigne une carte VacancesOr CIBC Visa*.
 - c. **Compte de carte de crédit** a le sens qui lui est attribué dans votre Entente avec le titulaire de carte CIBC.
 - d. **Compte de rabais VacancesOr** désigne le compte de Dollars Vacances lié au Compte de carte de crédit du Titulaire de carte principal.

- e. **Dollars Vacances** désigne les primes versées en vertu du Programme.
- f. **En règle** a le sens qui lui est attribué dans votre Entente avec le titulaire de carte CIBC.
- g. **Entente avec le titulaire de carte CIBC** désigne l'entente avec le titulaire de carte régissant votre Compte de carte de crédit, telle qu'elle est modifiée et remplacée de temps à autre.
- h. **Modalités** désigne la liste des modalités qui s'appliquent au Programme.
- i. **Programme** désigne le programme de primes VacancesOr.
- j. **Relevé mensuel** désigne le relevé mensuel envoyé au Titulaire de carte principal relativement au Compte de carte de crédit.
- k. **Site Web** désigne le site cibc.com/EntentesCarteCredit ou toute autre adresse de site Web qui le remplace.
- l. **Titulaire de carte principal** a le sens qui lui est attribué dans votre Entente avec le titulaire de carte CIBC.
- m. **Usager autorisé** a le sens qui lui est attribué dans votre Entente avec le titulaire de carte CIBC.
- n. **vous** désigne un Titulaire de carte principal ou un Usager autorisé, selon le cas.
- o. **« y compris »** signifie « notamment ».